

# BILLETS D'AFRIQUE et d'ailleurs...

Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Anciens numéros disponibles sur <http://www.survie-france.org>

## EDITO

### Parrain Chirac et Baby Eyadéma<sup>1</sup>

La France avait autrefois béni le remplacement de l'ubuesque dictateur haïtien François Duvalier, alias Papa Doc, par son fils Jean-Claude Duvalier, marionnette d'un clan milicien cherchant à prolonger son pouvoir. Le « règne » de Baby Doc n'a fait qu'empirer la situation d'un pays torturé.

Le 5 février, sitôt annoncé le décès du tyran togolais Étienne Gnassingbé Eyadéma, son clan milicien a promu de manière expéditive à la présidence – avec l'aide du constitutionnaliste français Charles Debbasch –, l'un des fils du chef, Faure Gnassingbé. Un Baby Eyadéma.

La troupe a tiré le 12 février sur les manifestants de la liberté (au moins 5 morts). Durant deux semaines, le langage hyper-convenu de la diplomatie française cachait mal la stratégie élyséenne, vieille comme la Françafrique : celle du « fait accompli ». Il s'agissait de faire durer assez ce nouveau pouvoir pour lui permettre de faire, en position de force, de maigres propositions d'ouverture où s'engluerait une partie des opposants. Et ainsi d'aboutir à une prolongation indéfinie de la dictature qui fait depuis quatre décennies le cauchemar des Togois.

L'acharnement avec lequel l'Élysée prolonge une Françafrique totalement archaïque va devenir de plus en plus coûteux pour tout le monde. La France doit comprendre que c'est le moment de tourner la page. Elle doit comprendre que « le sentiment anti-français » qui se répand en Afrique correspond à une prise de conscience, par les peuples du continent, de la réalité du rôle de la France dans l'oppression dont ils sont victimes ; elle doit comprendre que les peuples africains veulent et doivent s'en affranchir ; elle doit comprendre qu'elle n'a plus que le temps d'échapper, peut-être, à la réprobation générale.

## SALVES

### Vers un crash pour Eyadéma ?

Face à Olusegun Obasanjo, président du Nigeria et de l'Union africaine, Baby Eyadéma a commis une erreur décisive. Le 11 février, il a refusé l'atterrissage de son avion à Lomé et voulu imposer comme lieu de rencontre Kara, le fief du clan à 400 km au nord de la capitale. Selon la porte parole de M. Obasanjo, Remi Oyo : « Il était entendu que les chefs d'État se rendraient à Lomé [...] Lomé est la capitale et c'est là que se trouvent les protagonistes de la crise » (citée par AFP Nigeria, 11/02). La montée de tension entre les deux pays ne place pas la junte togolaise en position de force... [PC]

### Dimas en direct

Trois jours après la disparition du tyran togolais, l'invité de la rédaction de notre précédente édition, Dimas Dzikodo<sup>1</sup>, lance un appel. Il venait de participer à une émission de *Radio Nostalgie* à Lomé avec deux collègues de la presse écrite. En compagnie de ces derniers et des journalistes de la radio, il était barricadé à l'étage du studio d'enregistrement de la station. Le rez-de-chaussée était occupé par des éléments armés de la gendarmerie nationale. Qu'avaient-ils à dire sur leur présence en ce lieu ? « *Eyadéma est mort, mais nous sommes là* ».

Alertées, de nombreuses associations,

### Sommaire :

<i>Salves</i>	p. 1
<i>Ils ont dit</i>	p. 5
<i>À fleur de presse</i>	p. 10
<i>Lire</i>	p. 12

L'Union africaine et l'Union européenne ont dénoncé le « coup d'État militaire » et exigé des élections libres au Togo. Leur fermeté a fait céder les putschistes le 18 février : un scrutin présidentiel devrait se tenir dans les 60 jours. Encore faut-il s'impliquer fortement dans l'organisation de ce scrutin, qui selon l'"État de droit" en vigueur au Togo est aujourd'hui entièrement entre les mains du clan Eyadéma : si des règles de base ne sont pas imposées aux putschistes, si l'équité du scrutin n'est pas précisément contrôlée, on légitimerait une fois de plus la régénération d'une dictature.

Jacques Chirac est très fortement tenté d'agir en ce sens : le 5 février, il a dit d'Eyadéma que c'était « un ami personnel », s'affichant ainsi sans vergogne, à l'instar de Charles Debbasch, comme un allié de la dictature. Dans notre République monarchique, hélas, c'est Jacques Chirac qui dirige seul les relations franco-africaines – officielles et parallèles. Plus il tardera à mettre un terme à son soutien inconditionnel aux dictatures françafricaines, plus il se composera aux yeux des Africains (et du monde) le masque d'un Leonid Brejnev perpétuant le « Rideau de fer », ou celui d'un demiurge de la Maison blanche perpétuant le fascisme en Amérique latine.

1. Cet éditorial actualise le communiqué de Survie en date du 15/02 : *Combien de victimes au Togo avant que Jacques Chirac ne lâche Baby Eyadéma ?*

François-Xavier Verschave

dont la nôtre, se sont mobilisées contre cette agression de la presse togolaise, par laquelle Faure Gnassingbé tentait à s'y méprendre de ressembler à son défunt père Gnassingbé Eyadéma-Fologo (exercice réussi). En une paire d'heures, tout ce que l'Hexagone – et bien au delà – compte de hautes instances n'ignorait rien de ce qui nous était relaté en direct de Lomé.

Le ministre togolais de l'Intérieur a reçu nombre d'appels téléphoniques destinés à l'informer de ce qui se passait non loin de ses bureaux. Il n'était pas au courant... Mais il a promis de se renseigner auprès de la police, et il a tenu promesse. Selon nos informations, le Quai d'Orsay aurait



reçu copie du rapport de police demandé par le ministre : la police aurait constaté que le rez-de-chaussée des locaux de *Radio Nostalgie* était occupé par une secrétaire sereine, et l'étage du studio d'enregistrement par un journaliste en train de fumer une cigarette<sup>2</sup>. Au téléphone, le ministre suggérait que s'il y avait en effet problème à *Radio Nostalgie*, ce devait être le fait de « milices », et non de gendarmes. Nous apprenions en direct ce qu'il en était : les gendarmes du régime continuent de se comporter en miliciens. [Sharon Courtoux]

1. Togo : *Faut-il ou non espérer ?* Jean-Baptiste Dzilan, alias Dimas Dzikodo, termine cet article en ces termes, que nous rappelons : « France, qu'as-tu fait de ton engagement de défendre la LIBERTÉ et les droits de l'Homme dans le monde ? ».

2. Fumer est sans doute dangereux pour la santé, mais il y a pire : les dictateurs, ceux qui figurent parmi les amis de la France en particulier.

### Brazzaville, capitale des forestiers de choc

Le 5 février s'est tenu à Brazzaville un grand raout international sur la préservation des **forêts primaires du bassin du Congo**, aujourd'hui saccagées à une allure folle par les mafias forestières. Après les États-Unis, c'est la France qui prend pour deux ans la présidence du soutien international aux initiatives de protection – alors que la Françafrique chiraco-pasquaïenne est la grande protectrice des « pillards de la forêt »<sup>1</sup>...

Les mafias ne font pas que couper à tout va les essences précieuses, elles adorent les contextes hors-la-loi favorisés par les guerres civiles. Comme l'a montré *Global Witness*, elles ont joué un rôle essentiel dans le business du fauteur de guerres civiles libérien Charles Taylor. Une enquête de l'ONU a pointé tout particulièrement le forestier Gus van Kouwenhoven, champion des deals armes/grumes au Liberia (cf. *Billets* n° 99). Le Conseil de sécurité l'a sanctionné d'une interdiction de voyager.

Or le ministre congolais de la Forêt, Henri Djombo (par ailleurs président de la COMIFAC, Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique centrale), a admis le 4 février sur RFI que ce Gus van Kouwenhoven opérait tranquillement au Congo-Brazzaville... (avant d'être laborieusement démenti par son gouvernement). La paix et la forêt sont bien protégées.

Accessoirement, la participation de Jacques Chirac à ce raout lui a permis de dîner en tête à tête avec le criminel contre l'humanité **Denis Sassou Nguesso**<sup>2</sup> et de traiter avec dédain, en conférence de presse, un journaliste qui voulait évoquer le massacre des 353 « disparus » du

Beach. Les dictateurs françafricains continuent de bénéficier d'un garde rapproché. [FXV]

1. Cf. Agir ici et Survie, *Le silence de la forêt*, L'Harmattan, 2000 ; Arnaud Labrousse et François-Xavier Verschave, *Les pillards de la forêt*, Agone, 2002.

2. Dans son numéro du 10/02 qui s'attarde longuement sur ce personnage, *Le Gri-Gri International* rappelle utilement que Denis Sassou Nguesso a fait sa formation d'officier à Cherchell (Algérie), à partir de 1961, soit avant la fin de la guerre d'indépendance. À cette époque, l'enseignement militaire était archidominé par les doctrines Lacheroy-Trinquier de la guerre « révolutionnaire », « moderne », « antisubversive », « psychologique », « totale »... développées pendant la guerre d'Algérie, épanouies dans la co-belligérance avec les forces génocidaires rwandaises. Ces mêmes doctrines furent mises en œuvre par Sassou, ses miliciens et ses légions étrangères durant la sauvage répression de la région du Pool (1999-2003).

### Reconnaître ses amis...

En novembre 1989, le président comorien Abdallah était assassiné lors d'un assaut de Bob Denard. En septembre 1995, son successeur Djohar, « ami de la France » mitterrand-pasquaïenne, était renversé au profit de Taki, « ami de la France » chiracienne, quelques mois après le changement d'hôte à l'Élysée. Une crise cardiaque ayant terrassé Taki, Ben Saïd Massoude devient Président intérimaire, conformément à la Constitution. Le 30 avril 1999, le colonel franco-comorien Azali le renverse, avec l'appui de la DGSE<sup>1</sup> et du réseau de Bob Denard (notamment le capitaine Combo, ex-ennemi d'Azali). Chaque fois, la France affiche quelque temps des airs indignés...

En mars 2002, une parodie d'élection maintient Azali à la tête de l'État comorien, tandis qu'un processus constitutionnel confédéral transforme la République fédérale islamique des Comores en Union des Comores. Mais ensuite, les scrutins île par île sont largement défavorables au colonel : deux présidents d'île sur trois sont des opposants au régime azalien ; les assemblées insulaires ont des majorités hostiles. Rappelons que la quatrième île, Mayotte, est toujours sous occupation illégale de la France.

De multiples témoignages indiquent qu'au palais présidentiel, les consignes proviennent moins du « chef de l'État » que des Français qui l'entourent.

Chaque consultation confirmant le rejet par les urnes du clan Azali, le putschiste n'a de cesse de priver les îles des pouvoirs qui leur reviennent de par la constitution qu'il a lui-même mise en place. Le contrôle des forces de l'ordre, notamment. Ce régime désavoué sait

tout de même qu'il y a une ligne rouge à ne pas franchir vis-à-vis de la population : ne pas céder l'acquis du 12 novembre 1975, jour où l'ONU a reconnu, par la résolution n° 3385, « l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores composé des îles d'Anjouan, de la Grande Comore, de Mayotte et de Mohéli. » Depuis cette date, l'occupation française de Mayotte est donc illégale en droit international.

**Azali** vient pourtant d'être **reçu en France**. C'est le premier président comorien à y effectuer une visite officielle depuis l'indépendance. Il explique, lors d'une entretien avec Tanguy Berthemet pour *Le Figaro* (02/02) que l'Élysée lui répondait jusque-là : « *La France ne fréquente pas de régime infrequentable* ». D'une contre-vérité deux mensonges : les régimes des Sassou, Eyadéma, Déby, etc. ne sont pas fréquentables, et l'on ne voit guère les progrès qu'aurait faits le régime Azali pour le devenir (même si la barre n'est pas placée bien haut).

« La question de Mayotte demeure sensible. Pourtant aucune mention n'en a été faite par le colonel Azali au cours de son entretien avec Jacques Chirac à l'Élysée ce lundi 31 janvier, si ce n'est pour évoquer la question des visas exigés des ressortissants de l'Union des Comores qui veulent se rendre à Mayotte. » (Sœuf Elbadawi, RFI, 01/02). « *Nous nous sommes simplement entendus avec Jacques Chirac pour qu'il n'empêche pas une coopération* », explique benoîtement Azali (*Le Figaro*, 02/02). Il ajoute, concernant ceux qui tentent clandestinement la traversée : « *Le vrai drame est que beaucoup de nos jeunes qui tentent cette traversée y trouvent la mort. Mais je n'ai pas de solution à apporter à ce problème.* »

Comme nous le suggérons en conclusion du Dossier noir n° 19<sup>1</sup>, l'État français commet, par la « reconduite à la frontière » de ceux qui parviennent à Mayotte, des « transferts forcés de population », puisqu'ils ne franchissent aucune frontière reconnue. Selon les statuts de la Cour pénale internationale (CPI), cela relève du crime contre l'humanité (articles 7.1.d et 7.2.d). Cette Cour opère pour la première fois la séparation des pouvoirs politique et juridique en droit international : la France ayant ratifié ses statuts, en vigueur depuis juillet 2002, une plainte peut être déposée, sans passer par l'ONU, contre les autorités françaises qui se sont rendues coupables de ces exactions. Chiche ?

Non ! Azali préfère venir quêter davantage de coopération : notamment médicale (il est allé visiter Mérieux à Lyon), financière (une aide bilatérale renforcée) et diplomatique, pour obtenir des aides multilatérales. Ce n'est pas Chirac qui va ménager sa reconnais-



sance et son appui à ce nouvel « ami de la France ». N'exagérons pas toutefois la « nouveauté » : moins d'un an après le putsch, un changement d'ambassadeur constituait déjà une reconnaissance internationale. Pour marquer un « nouveau

départ », la France vient de nommer un nouvel ambassadeur (*Journal officiel*, 17/02), Christian Job<sup>2</sup>. [PC]

1. Pierre Caminade, *Comores-Mayotte : une histoire néocoloniale*, Agone 2004.
2. Ex-directeur de cabinet du ministre de la

Coopération Bernard Debré (1995), ce spécialiste de l'Outre-mer a été préfet de Wallis et Futuna (2002). Il a initié l'Accord particulier liant l'État français, la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna (fin 2003).

## Commission d'enquête citoyenne

sur le rôle de la France durant le génocide des Tutsi au RWANDA en 1994

par Emmanuel Cattier

Le 3 février 2005, la CEC, représentée par Gérard de La Pradelle, François-Xavier Verschave, Annie Faure et Emmanuel Cattier, a tenu une conférence de presse avec deux avocats, William Bourdon et Antoine Comte, pour annoncer essentiellement trois informations :

– La CEC publie son rapport de 600 pages chez Karthala : *L'horreur qui nous prend au visage*, sous la direction de Laure Coret et François-Xavier Verschave.<sup>1</sup>

– Le président de la CEC, Gérard de La Pradelle, publie un livre aux éditions Les arènes, *Imprescriptible*, qui traite du contexte juridique des plaintes qui peuvent être déposées.<sup>1</sup>

– Les avocats ont annoncé que des plaintes allaient être déposées contre X devant le tribunal des armées, au nom de Rwandais victimes de crimes contre l'humanité commis par des militaires français.

Les membres de la CEC ont rappelé que la mission parlementaire sur le Rwanda a réuni des éléments accablants dans ses annexes – dont certains ont été repris dans le rapport –, mais que sur les sujets les plus compromettants les députés ont « botté en touche » : ils ont préféré, en cas de versions multiples, privilégier la version officielle ou la version militaire, plutôt que d'enquêter et de proposer leur propre version des faits.

Les intervenants ont également rappelé les éléments essentiels dégagés par les travaux de la Commission : le climat général d'entente entre l'armée française et les forces armées rwandaises et d'hostilité vis-à-vis des troupes du FPR ; la continuation des ventes d'armes pendant le génocide au gouvernement intérimaire rwandais, les exactions de l'armée française contre les réfugiés du camp de Nyarushishi ; les rescapés de Bisesero abandonnés durant 3 jours aux miliciens ; les fortes présomptions de collaboration passive et active, en zone Turquoise, entre les forces françaises d'une part, les autorités locales rwandaises et les forces génocidaires d'autre part, ce qui a entraîné une continuation du génocide dans cette zone ; enfin, la poursuite du soutien français aux forces génocidaires après le génocide, notamment au Zaïre.

Les avocats ont expliqué que les plaintes de Rwandais portaient sur des soupçons graves de complicité dans le génocide pesant sur des responsables militaires français, pour des faits qui se situent tous en « Zone humanitaire sûre » pendant l'opération Turquoise. Ils ont évoqué divers éléments de ces plaintes, qualifiables de complicité dans le génocide, et qui peuvent être reliés au contenu du rapport de la CEC. Les plaintes sont portées contre X, c'est-à-dire de façon non nominative contre des militaires français impliqués dans l'opération Turquoise, et sont donc déposées devant le tribunal militaire. Les autorités judiciaires doivent maintenant se prononcer sur la recevabilité des plaintes. Les faits sont imprescriptibles – s'il se confirme qu'ils relèvent du génocide, du crime contre l'humanité, ou de la complicité dans ces crimes.

En introduction, Gérard de la Pradelle avait rappelé brièvement le contexte juridique. Son ouvrage *Imprescriptible*

montre, avec toute la précision juridique nécessaire, que la loi française, adaptée par le législateur pour répondre aux exigences du droit international, permet de traiter les cas évoqués. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda a toute autorité pour apprécier les décisions françaises concernant sa propre compétence, et peut même décider de les reprendre s'il juge que les tribunaux français n'ont pas répondu aux exigences du droit international.

### Les plaintes déposées :

Une première série a été déposée en juin 2004. Il s'agit de viols de femmes par des militaires français au camp de Nyarushishi qu'ils étaient censés protéger. Ces plaintes ont été déposées rapidement avant le délai éventuel de dix ans qui pouvait leur être opposé, mais pourraient éventuellement être associées aux plaintes pour complicité dans le génocide si l'on peut montrer que les faits constitutifs entrent dans la dynamique génocidaire.

Une deuxième série a été déposée le 16 février 2005. À cette occasion, un communiqué a été publié par la CEC :

#### La justice est saisie de l'implication française dans le génocide des Tutsi au Rwanda.

Le 16 février, des victimes rwandaises du génocide perpétré en 1994 ont saisi la justice française de plaintes contre X, visant en réalité des militaires français.

La Commission d'enquête citoyenne (CEC) rappelle à cette occasion que les informations recueillies au cours de ses auditions font peser sur des agents français, militaires et civils, un soupçon de complicité de génocide.

Constituée de simples citoyens, la CEC entend rappeler aux Français que, dans une démocratie, les décisions du pouvoir politique sont prises au nom des citoyens.

Épouse de justice, la CEC doit cependant souligner que ses objectifs propres ne sont pas essentiellement judiciaires mais qu'il s'agit :

- D'une part d'informer le public sur la co-belligérance établie de 1990 à 1994 entre la République française et le régime rwandais génocidaire,

- D'autre part d'amener les responsables politiques de cette co-belligérance à rendre des comptes à leurs concitoyens.

Dans cette perspective, les procédures consécutives aux plaintes doivent permettre de vérifier les informations réunies par la CEC, informations qu'elle tient à la disposition de la justice. Les procédures doivent également identifier au-dessus des simples exécutants les véritables responsables d'éventuelles complicités de génocide.

Il faut savoir à cet égard que les crimes commis dans le contexte du génocide sont imprescriptibles et que, par conséquent, les personnes suspectées peuvent être indéfiniment l'objet de poursuites.

La conférence de presse de la CEC du 3 février, comme le dépôt de plaintes du 16 février, ont donné lieu à de nombreux échos dans les médias. Voir à ce sujet le site de la CEC, rubrique « nouvelles » : [www.enquete-citoyenne-rwanda.org](http://www.enquete-citoyenne-rwanda.org). D'autre part, trois émissions de télévision ont relaté l'événement : sur Canal+, Arte et TF1.

1. Voir *Billets* n°133, p. 10, les annonces des livres.



Intervention de  
**Catherine Coquio**

Présidente de l'Association internationale de recherche sur les crimes contre l'humanité et les génocides (Aircrige).

Lors de la conférence de presse de la CEC, 03/02

Je voudrais citer quelques lignes écrites par Primo Levi dans les années 70, à propos du négationnisme et du regain d'antisémitisme qui sévissait alors en France :

« La France représente un cas particulier : celui d'un pays déchiré aujourd'hui comme hier : déchiré entre la brûlure de la guerre perdue et l'obéissance à l'Allemagne occupante, la fierté des libertés conquises avec la Révolution et la fermentation persistante du nationalisme mesquin, xénophobe, qui avait engendré l'affaire Dreyfus... »

Il disait cela dans *La Stampa* le 20 mai 79. L'article s'intitulait : « Pour que les holocaustes d'hier ne reviennent pas. »

Quelques mois plus tôt, à propos de la publicité faite à Faurisson, il disait encore ceci :

« En raison de son énormité, le génocide pousse à l'incrédulité, au refoulement et au refus. Il est possible que ces tentatives de "réduction" ne dissimulent pas seulement la recherche du scandale, mais l'autre âme de la France, celle qui a expédié Dreyfus en Guyane, qui a accepté Hitler et suivi Pétain. »

Primo Levi, on le sait, est mort volontairement en 1987. Il en avait assez de témoigner de son expérience, craignait de n'avoir pu la transmettre de manière utile – car il croyait à l'utilité du témoignage. Il n'avait pas cessé d'avertir ses contemporains de la facilité de basculer dans le pire ; il n'avait pas cessé d'évoquer une certaine catastrophe à l'intérieur de la catastrophe : le "consentement" de la masse à la politique du pire, à la pire politique.

Tout le monde sait que la pire politique a eu lieu au Rwanda en 1994. Tout le monde ne sait pas à quel point la pire politique a eu lieu en France à ce moment-là, et ensuite.

« Pire » d'ailleurs n'est pas le mot. Le mot serait : « inimaginable ».

Il faut bien imaginer, pourtant, que l'État français a soutenu un régime génocidaire, en toute connaissance de cause, et ceci quarante ans après le génocide des Juifs. Qu'il a instruit, armé, puis protégé des hommes responsables d'un million de morts.

Sans doute a-t-on simplement entendu s'exprimer là « l'autre âme de la France, celle qui a accepté Hitler et suivi Pétain » ? Celle aussi qui brandit ses conquêtes révolutionnaires à contretemps, à contre-emploi, en pleine effusion de « nationalisme mesquin et xénophobe ».

Mais d'où lui venait cette bonne santé, à cette âme-là de la France, en 1994, alors qu'elle se pénétrait de son « devoir de mémoire » envers les Juifs assassinés par millions ? Se serait-elle sentie plus à l'aise, plus tranquille, cette âme-là de la France, parce qu'elle opérerait cette fois au cœur du continent africain ?

Je m'imagine souvent Primo Levi lisant les journaux, en 1994, quand les machettes tuaient par centaines de milliers au Rwanda. Je l'imagine aujourd'hui, parcourant avec son regard curieux, plus effrayé que surpris, les lignes de ce rapport où la France s'illustre d'une manière "historique", sous un titre emprunté au Président de la République d'alors, François Mitterrand.

Je m'imagine encore Primo Levi entendant les paroles d'un autre Président de la République Française, Jacques Chirac, qui déclarait le 27 janvier dernier, lors de la commémoration internationale à Auschwitz :

« Nulle part le crime contre l'humanité ne doit trouver refuge ou répit. La France assumera toujours ses responsabilités sur son sol et au sein de la communauté internationale, pour empêcher ce retour vers les ténèbres de l'histoire. »

Nous ne doutons pas que la France assumera ses responsabilités.

Nous espérons qu'elle n'attendra pas pour cela un demi-siècle.

Nous avons la chance de vivre dans ce pays. Nous aimons ce pays, nous aimons y vivre. Nous voudrions ne pas céder au dégoût de son histoire récente.

Nous tentons de croire à l'utilité du témoignage.

Nous souhaitons que soit lue et diffusée cette enquête, afin d'entraver un peu la puissance du consentement, si cela est possible en France.

### Algérie, ou l'État terroriste membre de l'« axe du Bien »

Au moment où le Trésor algérien engrange 50 milliards de dollars de recettes (dues à la flambée des cours des hydrocarbures), sont instaurées dans le pays des hausses des prix de produits de première nécessité, dont le gaz butane, alors que les températures tombent sous zéro. Commerçants, boulangers, dockers, taxieurs, étudiants, fonctionnaires (avec 6 mois de salaire en souffrance), travailleurs, personnel de santé, simples citoyens, pris à la gorge, tentent de réagir en organisant manifestations, grèves, pour protester contre les abus et la misère généralisée. Pour tout dialogue, le gouvernement leur répond par des peines de prison et la remise en cause du droit de grève. Depuis octobre 2004, il n'y a pas une région qui ait été épargnée par la révolte (Ghardaïa, Ouargla, El-Hadjar, Khenchela, Constantine, Tiaret, Boumerdès, Bouira, Djelfa, Tizi-Ouzou, M'Sila, Annaba, Bab-Ezzouar, Djelfa, Mascara, Kherrata, El-Kerma, Tlemcen, Staouéli, Aïn-Benian,

Zéralda, Sidi Amar, Bayada, Médéa, Aïn-Abid, Maghnia, Saïda...).

Sous prétexte de « réformes », les privatisations sauvages se multiplient, vouant au chômage des dizaines de milliers d'individus. Lorsque les entreprises concernées entrent en concurrence avec les réseaux d'importation et de corruption, elles sont simplement liquidées. Sévèrement traumatisée, la population craque : hausse considérable de maladies mentales, de suicides ; plus de 11 millions d'Algériens vivent avec moins de 50 dinars algériens (DA) par jour (soit 0,5 €, pour un PIB par tête de 2 000 \$) ; en 2004, on a recensé 891 885 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition... Face à ce désastre humanitaire, le ministre de l'Économie Abdelatif Benachou déclare que « les Algériens sont des enfants gâtés » (*El Watan*, 29/09/2004). tandis que Djamel Ould-Abbès, ministre de la solidarité nationale, affirme : « Nous n'avons plus de pauvres en Algérie. » Voilà qui devrait rassurer les partenaires de ce régime, invités au pillage de l'Algérie !

Car l'armée américaine a élu domicile

à Tamanrasset. L'Algérie est au cœur de sa stratégie d'implantation et d'expansion en Afrique saharienne et au Proche-Orient. L'Algérie est aussi à l'initiative de la Conférence internationale sur le terrorisme, de la Conférence africaine contre le terrorisme. Pour l'opinion mondiale, elle est présentée comme un Eldorado doublé d'un havre de liberté et de démocratie, de tolérance, de respect des conventions internationales, de lutte contre les trafics de drogue, le blanchiment d'argent, d'immigration clandestine et de terrorisme... La réalité est que ce régime est le promoteur assidu de tous ces fléaux et que le gouvernement de Bouteflika se trouve au cœur d'une politique d'une perversion absolue : à la population algérienne, pour laquelle il voue une haine infinie, il rend d'un côté la vie intenable, pour la pousser à l'exil ; il se présente ensuite aux Européens comme le parfait geôlier pour endiguer cette migration. Puis il achète à prix d'or les accessoires de cette politique, maquillée en lutte antiterroriste pour les besoins de la communication internationale. /..



## Soudan

**Exactions au Darfour et dans le Haut-Nil, des ONG françaises demandent des sanctions au Conseil de Sécurité des Nations Unies**

Communiqué commun de ACAT-France, CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), Secours Catholique-Caritas France, Survie et Vigilance Soudan, le 16/02

Le 14 février 2005, les États-Unis ont proposé un projet de résolution sur le Soudan prévoyant le déploiement d'une force onusienne de maintien de la paix entre le Nord et le Sud et la mise en œuvre de mesures contraignantes pour faciliter le règlement politique de la crise au Darfour.

Dans le cadre d'un dialogue et d'une concertation régulière avec le Ministère des Affaires Étrangères français, les associations signataires ont formulé des recommandations qu'elles ont souhaité rendre publiques à l'occasion de la présentation, ce jour, du Rapport de la Commission d'enquête internationale sur le Darfour au Conseil de sécurité des Nations Unies.

## Concernant le Darfour

Devant l'ampleur du drame humain au Darfour, les simples condamnations de la communauté internationale, notamment celles de la France, ne suffisent plus. Elles demandent :

- La saisine de la Cour Pénale Internationale (CPI) sur la situation au Darfour par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;

- La mise en place d'un système de sanctions qui aillent des plus ciblées (gel des avoirs à l'étranger, refus d'octroi de visas, etc.) à un embargo total sur les armes à destination du Soudan et sur l'exportation de pétrole ;

- Que les belligérants soient encouragés par tous les moyens possibles à regagner la table des négociations et trouver une solution politique au conflit.

## Concernant le Sud Soudan

Elles demandent de promouvoir le déploiement d'une mission de 11 000 hommes, comme le prévoit le Conseil de Sécurité des Nations Unies, entre le nord et le sud, au titre du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, afin d'apporter une véritable protection des civils sur l'ensemble du sud du pays, partout où les populations sont menacées d'exactions et de déplacements forcés, notamment dans la région du Haut-Nil, où les forces gouvernementales poursuivent leurs exactions.

## Concernant l'aide financière internationale

Elles demandent que soient prises des précautions dans le décaissement de l'aide octroyée par l'Union Européenne au Soudan suite à l'accord de paix Nord-Sud :

- L'aide qui transite par le Gouvernement de Khartoum, à part pour sa composante "humanitaire", doit être conditionnée à des progrès réels et immédiats en ce qui concerne le Darfour.

- En revanche, l'aide à destination du Sud doit être débloquée rapidement en faveur des organisations de la société civile pour faire face au très probable retour en masse des déplacés et des réfugiés.

La France – qui corse ses conditions de délivrance des visas – et les USA fournissent du matériel de surveillance des frontières, les Russes 80 avions de combat Mig 29, en plus des 50 déjà commandés, l'Espagne 6 avions de transport militaire de type C295, etc. Et pour éviter aux personnels occidentaux l'inconfort de la promiscuité des Algériens dans le Sahara, Chakib Khelil, ministre de l'Énergie et des Mines, ne prévoit rien de moins que de délocaliser... toute la population de Hassi-Messaoud. Le gouvernement engage la construction de 42 établissements pénitentiaires et la police se renforce de 35 000 agents. Pendant ce temps, Bouteflika fait libérer 39 395 prisonniers, qui iront alimenter le réseau de noyautage de la société, et renforcer les structures d'un État policier au service d'une mafia au pouvoir, dans un pays transformé en une gigantesque prison.

Car l'État algérien est, selon tous les codes, un État terroriste, un État voyou, un régime comptable de crimes contre l'humanité. Lorsqu'on sait en plus que tous les pays occidentaux partenaires de ce régime connaissent précisément cette réalité et s'en accommodent, il y a de quoi sérieusement s'inquiéter. Lorsqu'on entend les Américains louer ce régime comme modèle à suivre et que l'on voit l'« école » algérienne de lutte anti-terroriste ravager l'Irak, que l'on revit au Togo le coup d'État d'Alger de janvier 1992, que l'on voit au Liban se décliner le scénario « Boudiaf » – dont l'assassinat par les services algériens est présenté ensuite comme l'œuvre des islamistes pour obtenir le soutien de la communauté internationale, avant de lancer un programme de massacres de grande envergure –, on se dit qu'on assiste à une dérive fasciste mondiale, dangereuse pour l'humanité entière. Et lorsqu'on voit la condescendance dont jouit ce régime dans les médias français, alors on doit s'attendre à vivre des lendemains épouvantables, et une actualité riche en horreurs inédites... [Lounis Aggoun]

## Un copain de la France

Selon *Libération* du 1<sup>er</sup> février, « en visite officielle de deux jours en Tunisie, **Jean-Pierre Raffarin** s'est posé en fervent admirateur du président tunisien, réélu en octobre avec 94,5 % ». « Élections » précédées, rappelons-le, d'une nouvelle vague d'arrestation d'opposants et d'un tripatouillage constitutionnel grâce auquel **Ben Ali** entend rester président à vie. Comme Giscard déclarant il y a quelques années :

« Hassan II, c'est mon copain », Raffarin a expliqué benoîtement : « On a des raisons de s'aimer, de se comprendre. »

Nul doute qu'au nombre de ces raisons, on peut compter les relations d'affaires qu'entretiennent les proches de Ben Ali (et le dictateur lui-même) avec les milieux de la Françafrique, dont témoigne encore l'asile accordé au fils Pasqua en délicatesse avec la justice française...

Pour le VRP « des relations commerciales entre les deux pays », selon l'expression consacrée, autant d'excellentes raisons de s'extasier devant l'un des États les plus totalitaires de la planète, surtout à l'heure où les intérêts américains s'immiscent dans le pré-carré français.

« *Le président Chirac et le président Ben Ali ont la même vision du monde* », roucoule Raffarin. Comment s'en étonner ? Le super-flic Ben Ali, comme beaucoup d'autres dictateurs de son espèce, a été formé aux méthodes de la « guerre antisubversive » théorisée par l'École de guerre française. Il a poussé le quadrillage policier de la population à un stade rarement égalé, sans reculer devant l'usage de la torture.

« *J'aime, affirme encore notre premier ministre, la Tunisie et les Tunisiens* ». Gageons que certains Tunisiens le lui rendent bien, mais pas tous. Rappelons la phrase de l'opposant Taoufik Ben Brick lors de sa grève de la faim en 2000 : « *J'accuse Jacques Chirac d'avoir été, si longtemps, le plus fidèle soutien du régime ignominieux de Ben Ali*. » Pour ce qui nous concerne, nous partageons plus volontiers « *la même vision du monde* » que les démocrates emprisonnés, et nous n'aurons de cesse de dénoncer le soutien actif des autorités françaises aux assassins de la démocratie africaine. [Victor Sègre]

## Oligopoles

Le dernier rapport de la FAO montre comment les règles du jeu des **marchés internationaux des produits agricoles** défavorisent les 2,5 milliards d'habitants du Tiers-monde qui vivent de l'agriculture. Il signale par exemple que le producteur de café ne touche que 4 % du prix de vente, et le travailleur d'une plantation de bananes seulement 2 %. La principale raison : une structure de plus en plus oligopolistique des grands intermédiaires et de la distribution.

Quatre sociétés (Neumann, Volcate, Ecom et Dreyfus) contrôlent près de 40 % du commerce mondial du café. Une trentaine de multinationales de la



distribution (avec en tête Wal-Mart, puis Carrefour) règnent sur 500 millions de consommateurs, les plus aisés (*Libération*, 16/02). Dans cette configuration complètement déséquilibrée, le « libre échange » est une plaisanterie : les poids lourds ne cessent d'attirer vers eux une part de plus en plus disproportionnée de la valeur ajoutée. Au détriment des producteurs et consommateurs pauvres. D'où l'intérêt des recherches sur le « juste échange » (cf. *Billets* n° 97, *Libération*), et des expériences de « commerce équitable ». Mais il va falloir passer à une autre échelle. [FXV]

### Éthique en toc

Sur Canal +, l'émission *90 minutes* diffusée le 14 février a, comme à son habitude, appuyé où cela fait mal.

Elle est revenue sur les mensonges français concernant les **tirs sur des civils ivoiriens** à Abidjan, début novembre 2004. L'émission révèle comment nos militaires ont oublié à l'Hôtel Ivoire un ordinateur contenant une masse considérable d'informations hautement stratégiques sur le pouvoir, la rébellion, et les informateurs de la France au cœur du clan Gbagbo. Le tout est depuis entre les mains de ce dernier.

L'émission a dénoncé ensuite le scandale des **placements financiers éthiques**, en insistant sur **Vigeo**, une entreprise de labellisation, autant dire de blanchiment d'image. Dirigée par **Nicole Notat** (à la tête de la CFDT pendant 10 ans), associée à l'ancien patron des patrons et vice-président de Suez, Jean Gandois, et au PDG d'Alcatel Serge Tchuruk – critiqué pour avoir augmenté sa rémunération quand son entreprise perdait de l'argent et licenciat ses salariés –, Vigeo décerne un label éthique à des entreprises qui font partie de son propre capital ! C'est simple, il suffisait d'y penser, et il se trouve que cette escroquerie est légale<sup>1</sup>.

Le préambule des statuts de Vigeo s'ouvre par une provocation trompeuse : « Le débat public place les entreprises au centre de la controverse. » Mais Vigeo reste très évasive, dans les articles de ses statuts, sur les garanties éthiques qu'elle offre : elle « a pour objet d'évaluer les performances sociétales et environnementales des entreprises afin d'apprécier dans quelle mesure elles inscrivent leur développement dans le cadre d'une stratégie de **développement durable** en France, en Europe et dans le monde » (article 3).

Tout s'éclaircit quand on découvre, article 6, la formation du capital initial : « Apport numéraires » à égalité (107 000

euros) : Accor, Axa, BNP Paribas, Carrefour, Crédit Lyonnais, Compagnie Gervais Danone, Schneider Electric, Suez, Thomson Multimédia, Vinci, et 854 000 euros de la Compagnie Financière EULIA. À quoi s'ajoute celui du syndicat **CFDT** pour 320 000 euros... Ce douteux mélange des genres évoquera d'autres, s'agissant de certains plans de « réformes » sociales parmi les plus contestés ces dernières années.

L'article 11 prévoit trois « Collèges d'associés » : le premier composé de « EULIA, de gestionnaires financiers et de fonds de pension », le deuxième « composé d'organisations syndicales » et le troisième « d'entreprises – à l'exclusion des gestionnaires financiers et des fonds de pension. »

Dans le collège d'entreprises (cf. [www.vigeo.fr](http://www.vigeo.fr)), qui sont donc actionnaires, on trouve des vendeurs d'armes (**EADS, Thalès**), un certain nombre d'entreprises françafricaines (**Total-Fina-Elf, Suez, Vinci, Veolia...**), **BNP-Paribas** – regroupant une banque impliquée dans les circuits financiers des fournitures d'armes au régime génocidaire rwandais en 1994 (la BNP) et le pionnier des préfinancements pétroliers (Paribas), qui sont le plus souvent de vastes escroqueries –, ou encore le Crédit Lyonnais, également impliqué dans des fournitures d'armes au Rwanda peu avant le génocide (cf. *Billets*, supplément au n° 7)... Et bien évidemment, les entreprises des dirigeants de Vigeo (Suez, Alcatel).

Aux membres de la « liste d'administrateurs indépendants [que Vigeo] aura préalablement labellisés pour leur qualification dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises » (article 3 des statuts), on pourra reprocher de se trouver en bien fâcheuse « compagnie » : les syndicalistes Gaby Bonnard (CFDT), Andres Gomez Sanchez (CC.OO, Espagne) et Josy Piette (CSC), ou les « indépendants » Jacques Intzy (Unicef), Yves Mercat (Transparency France), Guy Reinard (Pro Natura) et Karel Van Miert (ex-commissaire européen). Ils auraient pu y regarder à deux fois avant de cautionner cette officine interlope. Autre contribution à la fausse légitimité à ce label bidon : le Conseil scientifique est présidé par M. Elie Cohen, du CNRS ; il « supervise la méthodologie suivie par Vigeo ; il est garant de l'impartialité de ses analyses et évaluations » ([www.vigeo.fr](http://www.vigeo.fr)).

Dans le reportage de Canal +, le système de labellisation est mis en cause de façon plus générale. Le journaliste financier de *La Croix*, Eric Larpin, explique : « *Comparons deux fonds, un fonds dit éthique et un fonds dit classique, côte à côte. On s'aperçoit*

*qu'ils sont constitués exactement des mêmes valeurs boursières, des mêmes titres. Donc ça veut bien dire que le mot éthique est plaqué... »*

Et les réalisateurs de s'interroger : « *Le système serait-il trompeur ? En France, on propose aux citoyens de faire œuvre éthique en plaçant leur argent sur Total ou sur des vendeurs d'armes comme Thomson ou EADS. Mais c'est bien différent chez nos voisins où les agences de notation sont indépendantes des entreprises. Elles ne sont donc pas associées aux sociétés qu'elles doivent noter, elles ne distribuent pas le bon point éthique à n'importe qui.* » Le directeur du label belge Éthibel explique qu'il a été maintes fois sollicité par Total, à laquelle il a toujours opposé un refus motivé par sa présence en Birmanie.

Après le reportage, les auteurs reviennent sur ces fonds éthiques. Pour eux, seule la SICAV de La Poste *Liberté et solidarité*, faite en collaboration avec la FIDH, est éthiquement correcte. [PC]

1. On pourra comparer avec certains procédés mis en œuvre pour le bois. Cf. *À fleur de presse, Écocertification*.

### Comment Nicole nota bien Total

Cette même émission revient sur le cas de *Total*, complice de la junte birmane, qui se trouve être parmi les actionnaires de Vigeo et obtient son label « éthique ». Total est par ailleurs coresponsable de la catastrophe écologique consécutive au naufrage de l'Erika. Les journalistes reproduisent des extraits d'un reportage réalisé il y a quatre ans : « en **Birmanie**, nous avons rencontré de nombreux villageois qui témoignent que l'armée birmane a bien fait travaillé des esclaves, sous les yeux des Français, sur le chantier Total. » Ils interrogent le responsable de Total sur place, Michel Viillard, qui reconnaît à sa manière que des esclaves ont travaillé sur le gazoduc, en assurant cependant que Total a stoppé ces pratiques : « *Nous avons fait en sorte qu'il n'y ait plus d'appel à la population locale [...] pour du travail forcé.* »

[Voix-off :] « Pourtant sur la route, entre deux camps de Total, notre caméra avait saisi des civils en train de débroussailler ; et ces civils, on le voit, sont encadrés par des soldats. » Dans la voiture, les reporters interrogent le responsable de Total qui les accompagne :

Journaliste : « *On a vu des personnes qui travaillaient entourées de militaires. ça ne peut pas être du travail forcé selon vous ?* »



Réponse : « Écoutez, vous m'avez déjà posé la question... Moi je pense que j'ai vu des militaires qui travaillaient, avec leur famille. Je pense que c'était simplement des militaires qui vauquaient à leurs occupations. »

Même niveau de langue de bois à la société Vigeo, dont la directrice est interrogée par les journalistes :

**Nicole Notat** : « Nous ne taxons pas négativement une entreprise qui va s'implanter dans un pays non démocratique. [...] Les droits de l'Homme est un domaine à part entière, donc aujourd'hui le domaine droits humains est analysé par Vigeo, mais pas forcément intégré de manière autonome par nos clients. »

Quand les journalistes font remarquer que Total est à la fois labellisée et actionnaire :

NN : « Vous avez un soupçon de départ ? »

Journaliste : « Absolument ! »

NN : « Écoutez, aujourd'hui je donne rendez-vous à tous ceux, et je le comprends, qui peuvent se dire : "Il y a là quelque chose qui étonne", je leur donne rendez-vous sur la réalité, et la capacité, le cas échéant, à détecter des comportements qui seraient non conformes à nos règles de déontologie et à l'indépendance. »

J : « Et qu'est-ce que vous répondez à ceux qui pensent que Total, malgré un gros problème de droits de l'Homme, était bien noté par vous parce qu'il fait partie de vos actionnaires ? »

NN : « Je n'ai pas de réponse supplémentaire à vous dire sur les conditions sur lesquelles Total, ou une autre entreprise, a été notée... »

J : « Sur le principe lui-même, est-ce que... »

NN : « Je vous ai répondu Monsieur [...]. Si vous souhaitez un interview sur Total, je ne suis pas votre femme. »

La patronne ex-syndicaliste manifeste de l'énerverment, se lève, et s'en va... [PC]

### **Naissance d'un bien public mondial**

Lors du Sommet de l'**Observation de la Terre**, le 16 février à Bruxelles, les ministres de 55 pays ont signé un document ordonnant la création du GEOSS (*Global Earth Observation System or Systems*). Il s'agit d'améliorer la qualité des informations sur la planète (climat, prévisions météo, écosystèmes, atmosphère, ressources et risques naturels...) utilisées par les gouvernements, les collectivités territoriales, les scientifiques, en organisant leur interopérabilité.

Surtout, il est prévu de favoriser la diffusion à bas prix d'informations pertinentes sur ces facteurs déterminants pour l'avenir de la planète, y compris vers les pays dénués de moyens (*Libération*, 17/02).

En quelque sorte, il s'agit de refaire à un niveau plus large ce qu'a réussi l'Organisation météorologique mondiale, une fois admis qu'une prévision météorologique pertinente ne saurait s'opérer qu'à la seule échelle nationale. Il est toujours agréable de voir triompher les mérites du partage. [FXV]

### **Un film sous surveillance**

Il n'aura échappé à personne que le dernier film de Robert Guédiguian est consacré à **Mitterrand**, ou plus exactement aux deux dernières années de sa vie, à partir de 1994. C'est également l'année du génocide au Rwanda. Mitterrand fut le principal artisan du soutien français au régime génocidaire.

Le film s'inspire de deux livres publiés par Georges-Marc Benamou, le « dernier confident ». Il est co-produit par Frank Le Wita et la chaîne Arte. Selon *Marseille l'Hebdo*, les proches de Mitterrand (Mazarine Pingeot, Roger Hanin, André Rousselet, Michel Charasse, Jack Lang, Pierre Bergé, Hubert Védrine...) se sont relayés pour exercer une pression juridique sur Guédiguian et ses producteurs, surveiller de près l'élaboration du scénario et le tournage du film. « Guédiguian, Le Wita et Benamou choisissent de faire le dos rond », affirme *Marseille l'Hebdo* du 2 février. « De même, Jérôme Clément [directeur d'Arte] fait passer un message apaisant à la "mitterrandie" : « J'ai été un de ceux qui ont vécu cette période auprès du président, je ne cautionnerais pas un film à charge. » Enfin, en octobre dernier, Michel Bouquet devait glisser dans *Le Monde 2* : « Si le film avait été plus polémique, je ne l'aurais pas fait... »

L'image d'Épinal ne sera donc pas écornée. Certes, il ne s'agit pas de retracer la réalité, prévient Guédiguian : « On a dégagé tout le factuel. Pas de gouvernement. Pas de proches. [...] Je n'avais aucune envie de dresser un bilan de Mitterrand. Pour le faire parler dans le film, j'ai gardé ce qui me plaisait dans ce qu'il dit dans les deux livres de Benamou [...]. J'avoue l'avoir tordu à gauche. » (interview à *Marseille l'Hebdo* du 02/02).

Un projet artistique peut avoir ses règles qui échappent au souci du réalisme historique, mais est-ce une raison pour se justifier par des propos qui flirtent avec le négationnisme : « Mitterrand vient d'une famille de la bourgeoisie

provinciale où l'on n'était pas antisémite. Il a été de droite. Il a traîné deux ans à Vichy. On sait tout ça depuis longtemps. » Rappelons qu'en 1941, Mitterrand rejoint la Légion des combattants et des volontaires de la révolution nationale, créée par l'avocat de la Cagoule Xavier Vallat. Il entre au service de la documentation de la Légion qui est chargé de centraliser les délations à l'encontre des juifs, des communistes et des résistants pour Vichy et la police allemande. Un drôle d'endroit pour traîner... En décembre 1943, il reçoit la francisque. En 1945, il est PDG des Éditions du Rond Point, appartenant à L'Oréal (l'entreprise du fondateur de la Cagoule, Eugène Schueller). Il sera réhabilité par le père d'Hubert Védrine.

Et, pour revenir à la fin de la vie de Mitterrand, quelle pertinence peut avoir un portrait psychologique qui escamote l'implication majeure du personnage dans le génocide des Tutsi rwandais – avant, pendant et après le génocide ?

« Il me fait plutôt penser à un libertin du 18<sup>ème</sup> siècle, explique Guédiguian. "Viens me chercher", lance-t-il à la mort. "Je resterai debout !" Il a voulu devenir un spécialiste de la mort. » Un propos qui résonne étrangement à nos oreilles...

« Le Mitterrand qu'on leur propose ne leur conviendra sans doute pas, anticipe Gilles Taurand, co-scénariste du film, dans *Télérama* du 9 février. Mais personne ne peut être le dépositaire d'une quelconque vérité sur l'autre. C'est une construction, la vérité. » Le mensonge aussi... [VS]

### **Faux Billets (colonie de "travailleuse" 3)**

– En décembre 2004 (*Billets* n° 131), nous avons reproché aux sénateurs d'avoir supprimé en Guadeloupe le jour férié marquant l'anniversaire de la fin de l'esclavage sur l'île. Un lecteur nous a assuré que c'était inexact. Nous avons relu attentivement les textes et débats relatifs au vote de la loi de mai 2001 et demandé l'avis de juristes : le jour férié est bien maintenu ; le lecteur a raison, et nous le remercions de nous avoir signalé cette erreur. En Guadeloupe, la polémique et les manifestations ont tourné en fait autour du caractère chômé de cette journée. Elle est officiellement fériée (consacrée à la commémoration), mais ce n'est pas un jour chômé (jour de repos payé). Le syndicat UGTG (Union générale des travailleurs de Guadeloupe) a pour revendication que ce jour férié devienne chômé, ce qu'il avait plus particulièrement mis en avant lors de sa



manifestation organisée le 27 mai 2001.

La violence des syndicalistes de la branche UTPP (transport des produits pétroliers) et de sa centrale, l'UGTG, est par ailleurs vivement dénoncée, notamment par un fondateur de la centrale, Jacky Dahomay (cf. GDC, juin 2001), ou par Alex Lollia, qui parle de « l'usage du chantage, de la pression et de la terreur » (Sept magazine, 20/01/2005, *Point de vue*)...

### Bons points

– En février, l'annonce des premières plaintes pour complicité de génocide déposées par des rescapés rwandais contre des militaires français, ainsi que les décès d'Eyadéma et de Sirven, ont été l'occasion d'un réveil salutaire des médias hexagonaux au sujet des **réalités françafricaines**. Les plaintes ont fait dans la plupart des journaux et sur plusieurs **médias** audiovisuels l'objet d'articles ou reportages circonstanciés, avec une mention très bien pour *Arte*

(journal de 19h45, le 17/02). De même, Daniel Mermet a confectionné les 16 et 17 février deux émissions spéciales de *Là-bas si j'y suis* sur la Françafrique, illustrées par le **CD Africa wants to be free** (16 chanteurs ou groupes musicaux à l'appui de Survie, disponible à *Harmonia Mundi*) et par la pièce à succès de Nicolas Lambert, *Elf, la pompe Afrique*.

– Signalons aussi en février une émission multidiffusée de **LCI** sur l'assassinat du juge Borrel, où l'avocat de la **dictature djiboutienne** et de l'Élysée, M<sup>e</sup> Francis Szpiner, s'est trouvé en fâcheuse posture. Le triangle mafieux Élysée – État-major – Guelleh en a pris pour son grade. Que le groupe Bouygues lâche les chiens contre un morceau avarié de la Françafrique peut suggérer un nouvel avatar de la lutte à mort entre Sarkozyens et Chiraquiens. Mais c'est toujours bon à prendre.

– En **Polynésie**, les manœuvres de la Chiraquie ont reçu un coup fatal : l'élection partielle aux Îles du Vent (Tahiti et Moorea) a confirmé le rejet du pouvoir clanique de Gaston Flosse. Un moment,

on a craint un blocage à cause de l'équilibre des sièges à l'assemblée territoriale : 27 pour chaque camp, et 3 autonomistes centristes. Mais deux de ces derniers se sont ralliés au camp d'Oscar Temaru, et tous les trois ont décidé de voter la motion de censure contre Flosse, le 18 février.

– Dans notre numéro précédent, nous mentionnions qu'« une Cour constitutionnelle aux ordres a écarté sous des prétextes ridicules une série de candidats à la présidence » en **Centrafrique**, mais que tout n'était « pas encore réglé à ce sujet au moment où nous bouclons ». Nous évoquions la médiation de Bongo, ainsi que la résistance de la justice centrafricaine... Sur les 13 candidats, 11 sont finalement retenus. Le scrutin est repoussé au 13 mars. Cependant, la Françafrique n'a sans doute pas dit son dernier mot.

(Achévé le 20/02/05)

## ILS ONT DIT...

### Françafrique

« J'ai [...], à un moment donné, tenté une esquisse de médiation [... au Togo]. J'ai parié sur une évolution d'Eyadema, mais il m'a trompé. [...] C'est vrai que la France ne s'est pas servie de son influence pour abattre Eyadema. Mais cela constitue-t-il pour autant un soutien ? Non. C'est simplement le constat que le colonialisme est mort et que chaque pays doit régler ses affaires internes lui-même. » (**Michel ROCARD**, ancien Premier ministre, député européen, interviewé par RFI et *L'Express* du 14/02).

[*Ce n'est pas Eyadema qui a « trompé » Rocard (qui donc a pu songer que c'était un démocrate ?), c'est Rocard qui nous abuse à la manière de son ami Chirac. Il transforme en erreur son scandaleux soutien au dictateur togolais. Il voudrait nous faire croire que « le colonialisme est mort » sans un mot sur quatre décennies de néocolonialisme, particulièrement caricatural au Togo : un pays livré à un garde-chiourme et sa milice, encadrés par l'armée française, une économie entre les mains de prédateurs hexagonaux en tout genre, une légalité truquée par les Debbasch et consorts... Le « parler vrai » rocardien est un lointain mirage. – FXV]*

« L'année 2005 doit être le début du commencement du développement du Tchad. » (**Idriss DÉBY**, président-dictateur tchadien depuis 1990, déclaration le 6 février en Conseil des ministres. Citée par l'AFP du jour).

[*On ne saurait mieux avouer que les 14 premières années du régime ont laissé le pays au « Ground Zero ».]*

« [Je vous demande] d'agir plus et de parler peu pour laisser le peuple juger le gouvernement à ses actes. »

(**Pascal YOADIMNADJI**, nouveau Premier ministre tchadien, s'adressant à ses collègues le 6 février. Idem).

[*Le même a été en 1996 propulsé par Déby à la tête de la « Commission électorale nationale indépendante » qui a avalisé la gigantesque fraude du scrutin présidentiel. Le général putschiste Déby s'est ainsi retrouvé*

*« élu » contre la volonté du peuple, avec le concours du meilleur conseiller électoral de Jacques Chirac, Jérôme Grand d'Esnon (cf. Agir ici et Survie, Tchad, Niger, escroqueries à la démocratie, L'Harmattan, 1996). Le peuple tchadien aimerait bien qu'on le « laisse juger » le pouvoir. Mais ce n'est ni avec Déby, ni avec Yoadimnadj qui cela arrivera. – FXV]*

« Le président Mbeki a engagé une négociation et nous le soutenons tous, comme l'a rappelé le président Wade. Jusqu'ici, cela n'a pas eu un effet particulièrement fort, il faut bien le reconnaître. [...] C'est l'Afrique de l'ouest, avec ses propres caractéristiques, il faut bien la connaître et je souhaite beaucoup que le président Mbeki dont, je le répète, nous soutenons le processus, s'immerge dans l'Afrique de l'ouest pour comprendre la psychologie et l'âme de l'Afrique de l'ouest car dans les périodes de crise, il faut bien connaître la psychologie et l'âme des gens. » (**Jacques CHIRAC**, parlant du rôle de Thabo Mbeki comme médiateur dans le conflit ivoirien, dans une conférence de presse à Dakar (Sénégal) en présence du président Wade, le 07/02).

[*Avec un tel soutien, Thabo Mbeki se trouve habillé pour l'hiver. Sur l'Afrique, Jacques Chirac nous a habitués aux perles. En voici donc une grosse pour nourrir le bêtisier. Il va donner une leçon d'africanité à quelqu'un qui, outre qu'il est président d'un des États africains les plus importants, a passé des années d'exil politique au Nigeria. De l'Ouest au Sud, il connaît donc l'Afrique comme Chirac ne la connaîtra certainement jamais, lui dont l'expérience africaine se borne à l'immersion dans la compagnie de quelques satrapes à peau noire emmurés dans leurs salons Louis XV, s'abreuvant de champagne, ou enfouis dans leurs limousines blindées, d'où on aperçoit, au bord des routes, des Africains rieurs. Ces mots de Chirac ont suscité en Afrique du Sud des réactions mitigées, entre irritation et ironie. « L'Afrique du Sud a fait plus pour la paix en trois mois en Côte d'Ivoire que tous les autres médiateurs pendant les deux années précédentes », a estimé jeudi le vice-ministre sud-africain des Affaires étrangères, Aziz Pahad. Reste à décrypter le mystère de l'âme chiraquienne. Qu'est-ce qui le vexe tant dans l'action de Mbeki ? – Odile Tobner]*



« Les militaires français ont plus besoin de soutien que de mise en cause » (**Jacques GODFRAIN**, député UMP, ancien ministre de la Coopération, s'opposant en commission des Affaires étrangères, le 15 janvier, à la demande d'une Commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles le gouvernement est intervenu en Côte d'Ivoire. Cité par *La Lettre du Continent* du 10/02).

« Dans une affaire où les intérêts en jeu sont aussi complexes, le rapport établi ne manquerait pas de compliquer la tâche du gouvernement. » (**Hervé de CHARRETTE**, député UMP, ancien ministre des Affaires étrangères, idem).

« Si la représentation nationale devait intervenir pendant le déroulement du conflit, cela ne pourrait que conduire à accroître la confusion de la situation et compliquerait la tâche du gouvernement. » (**Édouard BALLADUR**, député UMP, ancien Premier ministre, idem).

[La devise des godillots de la Françafrique reste : « Circulez, y a rien à voir ! » Surtout du côté de l'inavouable. En empêchant la société française, les citoyens et leurs représentants de se mêler des crises les plus graves, on s'assure que rien n'empêchera d'aller dans le mur. – FXV]

## Mémoire

« *Plus jamais ça !* » Cela ne veut évidemment pas dire que « ça » n'existera plus, mais que « ça » ne doit plus exister. J'aime bien, d'ailleurs, que l'on complète ce slogan par un autre : « *Pas nous, pas ça !* » Parce que cela met à l'abri de toute tentation vindicative. Ne plus jamais être des victimes, mais aussi refuser de se mettre dans une situation qui rappellerait, si peu que ce soit, et même indirectement, celle des bourreaux. » (**Jean DANIEL**, éditorial, *Non, on n'en fait pas trop !* in *Le Nouvel Observateur*, 27/01).

[Je crois qu'on ne répétera jamais assez « Plus jamais ça ! ». Car une fois finies ces célébrations rituelles et alibis, tous ces commentateurs patentés, ces "penseurs" et autres lobbyistes discrets reprendront le petit train-train sournois du révisionnisme, de la haine insidieuse, de la médiocrité, du deux-poids-deux-mesures, ces petites briques d'apparence anodine qui font le lit des massacres génocidaires à venir...]

Il faut en effet s'y mettre tous, écrire, crier, scander et graver sur la pierre « Plus jamais ça ! » Peut-être que Jean Daniel et consorts finiront alors par comprendre les petites compromissions, les petites trahisons, les petits renoncements, les leurs, qui conduisent à de grands effets, le génocide. Les compromissions telles celles de Jean Daniel qui, depuis près de quinze ans, soutient sans discernement ni bémol un régime qui a voué à une mort abominable 200 000 Algériens et au joug néocolonial les survivants. Jean Daniel qui fait si bien la propagande de ce régime massacreur qu'il a été désigné en grande pompe docteur Honoris causa de l'université d'Alger par Bouteflika en juin 2004. Jean Daniel, mais aussi PPDA, Pujadas, Bilalian, BHL, Lang, Attali, Bourges, Pasqua, Bonnet et j'en passe, qui par leur matraquage assidu ont rendu Khaled Nezzar, Mohamed Lamari, Smaïn Lamari, Toufik Mediène, Larbi Belkheir insoupçonnables de crime contre l'humanité, eux qui n'ont aucun respect pour la vie des autres, qui ont programmé et exécuté un terrorisme industriel sur leur population et exporté le terrorisme jusqu'en France et ailleurs. – LA]

« Alors on s'est mis à réinscrire la Shoah dans l'histoire de l'humanité. Aujourd'hui, plutôt que de s'attarder sur l'éternelle persécution des juifs, on met l'accent sur l'irruption, dans une nation civilisée, d'une démente meurtrière et planifiée dont l'exécution, avec des moyens modernes, a eu pour but d'éliminer du royaume des vivants tous les individus d'un peuple. Et cela, on ne l'a vu ensuite ni à Hiroshima, ni au Cambodge, ni au Rwanda. » (**Jean DANIEL**, idem).

[N'y a-t-il donc pas eu au Rwanda, « une démente meurtrière et planifiée dont l'exécution [...] a eu pour but d'éliminer du Royaume des vivants » les Tutsi ? On se demande alors pourquoi Jean Daniel qualifie le crime contre les Tutsi au Rwanda de génocide. Une forme de négationnisme subtile ? – Marcel Kabanda]

« La preuve qu'il s'agit bien d'une rupture civilisationnelle, c'est que l'on ne s'est pas demandé, après le génocide des Khmers et après celui des Tutsis, si l'on pouvait encore vivre, écrire des

poèmes, composer des symphonies. Jaspers et Camus, seuls dénonciateurs des bombardements nucléaires sur le Japon, ne se sont pas demandé s'il était décent de philosopher ou d'être heureux après Hiroshima. Or ces questions ont été posées après Auschwitz. Quelque chose s'est passé dans la conscience occidentale qui dépassait de beaucoup le problème juif. Les Occidentaux se sont mis à avoir peur d'eux-mêmes et de leur passé, et ils ont eu raison. » (**Jean DANIEL**, idem).

[Quand on écrit « La preuve qu'il s'agit bien d'une rupture civilisationnelle, c'est que l'on ne s'est pas demandé, après le génocide des Khmers et après celui des Tutsi, si l'on pouvait encore vivre, écrire des poèmes », c'est qu'on méconnaît complètement ce qui a été vécu par les victimes et les rescapés au Rwanda, entre autres. De nombreux rescapés tutsi ont eu la même réaction face à la vie, à la culture que ce que décrit Jean Daniel pour les Juifs. Ils l'ont vécu comme une rupture fondamentale entre avant et après le génocide, que l'on peut qualifier aussi de rupture civilisationnelle. Parler comme Jean Daniel c'est une forme de racisme par culturocentrisme. Dans notre culture, le peuple juif est perçu comme un peuple occidental. Les autres souffrent de ne pas être occidentaux dans cette interprétation. Ils sont en tout cas très mal connus, considérés implicitement comme ne faisant pas partie d'une civilisation aux valeurs analogues aux nôtres. – Emmanuel Cattier]

« Un fait, hélas, limite gravement le progrès de cette prise de conscience générale : aucun chef d'État arabe ou musulman n'a annoncé sa présence à Auschwitz ce jeudi. Et aujourd'hui le touriste le plus amoureux des pays arabes peut découvrir avec saisissement, sur le torse d'un jeune Libanais assis dans un café de Beyrouth, un tee-shirt arborant une immense croix gammée. Et devant la mosquée des Omeyyades, à Damas, il se verra offrir la traduction en arabe des plus beaux échantillons des pamphlets négationnistes. Récemment, on pouvait trouver dans les chambres d'hôtel, à Riyad et à Assouan, les fameux "Protocoles des sages de Sion". » (**Jean DANIEL**, idem).

[Passons sur le fait que Jean Daniel est l'ami fidèle de ces chefs d'États arabes qu'il feint de décrier – qu'il s'agisse de Ben Ali, de Bouteflika, de Mohamed VI, etc. –, et rappelons un seul petit détail : les "Protocoles des sages de Sion" ont été publiés en 1991, en feuilleton, dans un journal, *Le Jeune Indépendant*, appartenant aux services secrets algériens, et donc dépendant de Larbi Belkheir, ami de Jean Daniel, qui a placé Bouteflika au sommet de l'État.

Quant au négationnisme, questionné au milieu des années 1990 par Jacques Chancel (dans *Lignes de mire*, sur France 3) sur les révélations de plus en plus persistantes attestant de l'implication des généraux algériens dans les massacres, Jean Daniel a eu en gros cette réponse effarante : « Je refuse de croire que des gens que j'ai aidés durant la guerre d'indépendance soient les assassins qu'on décrit, qu'il soient responsables de crimes aussi abominables. » Voilà ce que vaut dans l'esprit de Jean Daniel le peuple algérien : ses tortionnaires, ne peuvent être que d'authentiques démocrates, des humanistes car, quarante ans auparavant, Jean Daniel a soutenu le FLN. Pour ne pas entacher le CV de Jean Daniel du sang que font couler ses amis généraux, il faut NIER que ses amis aient fait couler des fleuves de sang. C'est cela le négationnisme. Un négationnisme meurtrier, fondateur, car en s'obstinant ainsi à blanchir les assassins, Jean Daniel les a incités à poursuivre leur œuvre meurtrière, à la corser même. Combien de morts aurions-nous pu éviter si les généraux algériens n'avaient pas compté sur le soutien d'hommes comme lui ? À coup sûr plusieurs dizaines de milliers. Mais sans doute Jean Daniel jugeait-il, comme ses amis généraux, qu'il n'avait pas à faire à des humains, tout simplement, et qu'à ce titre il ne fallait pas s'appesantir sur leur sort.

Je suis indigné par la prose de Jean Daniel mais, comme pour un torturé, il arrive un moment où les coups ne font plus mal. Et, à moins de mobiliser toutes les énergies pour les contrer, au bout du compte, ce seront les révisionnistes Jean Daniel, PPDA, BHL, Pujadas et autres Jack Lang qui auront raison, car ils ont *Le Nouvel Observateur*, *Le Monde*, *Le Figaro*, *L'Express*, *Le Point*, *Télérama*, *TF1*, *France Télévision*, *Arte*, toutes les radios, etc., pour diffuser leur littérature vulgaire... Car chaque fois que se dira un mot de vérité, ils auront tout loisir de le diluer dans un flot nourri de contre-vérités, comme le fit tout récemment France 3 en rediffusant le documentaire de Malik Aït-Aoudia et Séverine Labat, qui est une anthologie de désinformation, de manipulation et de révisionnisme – LA]



« Mercredi 5 mars 2003. Conformément aux règles de la procédure législative, la présidence de l'Assemblée nationale enregistre ce jour-là la proposition de loi n° 667 déposée par de nombreux députés. Parmi eux se trouve Philippe Douste-Blazy, aujourd'hui ministre de la santé.

Les attendus de cette loi, comme le texte lui-même, sont brefs ; ils sont ainsi rédigés :

*"L'histoire de la présence française en Algérie se déroule entre deux conflits : la conquête coloniale, de 1840 à 1847, et la guerre d'indépendance qui s'est terminée par les accords d'Evian en 1962. Pendant cette période, la République a cependant apporté sur la terre d'Algérie son savoir-faire scientifique, technique et administratif, sa culture et sa langue, et beaucoup d'hommes et de femmes, souvent de condition modeste, venus de toute l'Europe et de toutes confessions, ont fondé des familles sur ce qui était alors un département français. C'est en grande partie grâce à leur courage et leur goût d'entreprendre que le pays s'est développé. C'est pourquoi [...] il nous paraît souhaitable et juste que la représentation nationale reconnaisse l'œuvre de la plupart de ces hommes et de ces femmes qui par leur travail et leurs efforts, et quelquefois au prix de leur vie, ont représenté pendant plus d'un siècle la France de l'autre côté de la Méditerranée."*

Suit l'article unique de cette proposition de loi, présenté par Jean Leonetti, député UMP des Alpes-Maritimes : *"L'œuvre positive de l'ensemble de nos concitoyens qui ont vécu en Algérie pendant la période de la présence française est publiquement reconnue."* [...]

Envers et contre toute vérité historique, ces représentants défendent le mythe d'une colonisation généreuse et civilisatrice

conforme aux idéaux que la France est réputée avoir toujours défendus en cette terre algérienne. Qu'a fait l'actuelle opposition pour porter à la connaissance du public cette scandaleuse proposition de loi et répondre à ceux qui en ont pris l'initiative ?

Oubliés donc les centaines de milliers de morts, civils pour la plupart, tués par les colonnes infernales de Bugeaud et de ses successeurs entre 1840 et 1881, entraînant une dépopulation aussi brutale que spectaculaire au terme de laquelle près de 900 000 "indigènes", comme on disait alors, disparurent. [...] Oubliés les massacres de Sétif et Guelma perpétrés, le 8 mai 1945, [...] Oubliés les 500 000 morts, les 3 000 disparus [...] et les milliers de torturés de la dernière guerre d'Algérie.

Plus récemment, la presse locale et nationale a rendu compte du projet, déjà bien avancé, de la municipalité de Marignane de construire un monument en hommage aux "fusillés" et aux "combattants tombés pour que vive l'Algérie française".

Parmi les "héros" de cette période, on trouve Bastien-Thiry, chef du commando de l'OAS qui organisa et dirigea la tentative d'assassinat perpétrée contre le général de Gaulle le 22 août 1962 au Petit-Clamart. Jean-Paul Alduy, membre de l'UMP et maire de la ville de Perpignan, a déjà inauguré en 2003 un mémorial du même type. Qu'en pense l'actuel président de cette formation politique, lui qui prétend "parler vrai" et vouloir rénover la politique française et qui, comme beaucoup d'autres, s'est indigné des propos tenus par le chef du Front national ? » (Olivier LE COUR GRANDMAISON, enseignant à l'université d'Évry-Val-d'Essonne et au Collège international de philosophie, *Point de vue : Le négationnisme colonial*, in *Le Monde* du 02/02).

## A FLEUR DE PRESSE

### Françafrique

**Le Canard enchaîné**, *Fan-club bien français*, 09/02 : « Ancien doyen de la fac de droit d'Aix, vedette d'une longue procédure judiciaire pour son rôle trouble dans la fondation Vasarely, ex-conseiller de Giscard et "conseiller spécial" de général Eyadéma, Charles Debbasch s'est beaucoup activé au palais présidentiel de Lomé, dans les heures qui ont suivi la mort du président togolais. À en croire des proches du disparu, le "doyen" Debbasch – qui a contribué à ériger la Constitution du pays – se vante d'avoir inspiré le tour de passe-passe juridique qui a permis à Faure Gnassingbé de succéder à son père. Il a d'ailleurs assisté, en bonne place, à son intronisation. »

*[Comment imaginer que Charles Debbasch ait pu se rendre à Lomé dans un pareil contexte sans, au minimum, un « feu orange » de l'Élysée (comme disent les services sur le coup, trente ans avant de reconnaître qu'ils ont été organisateurs) ? Seul son avion a été autorisé à atterrir ! Les autorités françaises ne vont pourtant pas se priver de nier avoir joué un rôle quelconque dans le coup d'État togolais : un coup d'État militaire, le 5 février, que la France a donc contribué à maquiller le 6 février en un coup d'État constitutionnel, plus soft. On va nous servir le couplet de « l'élément incontrôlable », de l'« indépendant » Debbasch, comme on l'a dit par ailleurs des Bob Denard, Paul Barril, Jean-Charles Marchiani, etc. Passé le délai de réprobation feinte, on espère faire ami-ami sans complexe avec le « nouveau » régime – PC]*

**Le Gri-Gri International**, *Elf. L'ami Sigolet, ce cher Jack pote !*, 10/02 (L. L.) : « Le juge Van Ruymbeke, qui a bouclé l'instruction du premier scandale pétrolier français, définissait ainsi les préfinancements dans son rapport final : "L'État producteur, souvent exsangue, hypothèque son capital et ses ressources à venir". Aux yeux des **Sassou, Bongo, Dos Santos** et autres **Lissouba**, c'est surtout un fabuleux système pour se garnir la tirelire. Car, comme l'écrivait aussi Van Ruymbeke, "les opérations de préfinancement permettaient de dégager des

fonds bénéficiant directement aux décideurs africains" [...]. Au Congo, 6 sociétés offshore avaient été créées dans les British Virgin Islands. 24 virements ont donc fait le détour par ces petites îles lointaines et ensoleillées. En tout, sur 3 ans, environ 4,6 milliards de francs [français]. [...]

C'est au "génial" inventeur de ces préfinancements, Jack Sigolet, un homme de l'ombre qui est passé entre les mailles du filet de l'affaire Elf, que ces messieurs peuvent dire merci. C'est lui qui signe le document que publie *Le Gri-Gri [le tableau des 24 virements allouant 4,6 milliards "pour le Congo"]*, qu'il a adressé à un avocat suisse le 28 septembre 1995 en précisant, à propos de la pelletée de sociétés offshore qu'il a contribué à créer : "J'espère ne pas en avoir oublié."

Faisons le compte : six offshore pour le Congo-Brazzaville (4,6 milliards de francs), sept pour l'Angola (2,7 milliards), cinq pour le Gabon (1,8 milliard), cinq pour le Cameroun (3 milliards). En tout, **12,1 milliards de francs**. On en oublierait presque qu'il s'agissait d'hypothéquer, pendant des années, l'or noir de ces pays, tellement les sociétés sont affublées de petits noms chantants : Dolamice, Cloe, Cedrima, Rupio, Plakan, Katelyn, Pilowa et d'autres... [...]

Installé à Genève, propriétaire de vignes en Bourgogne, Jack Sigolet est [...] le grand expert de ces montages secrets. Il ne s'est pas fait prier pour le raconter au juge de l'affaire Elf. Longtemps fidèle de Tonton Tarallo, le monsieur Afrique du pétrolier français, il a exercé ses talents sous le Congo de Sassou, puis de Lissouba ; et aussi au Gabon, au Cameroun, et aujourd'hui en Angola où il aimerait bien [...] continuer à démontrer son habileté... »

*[12,1 milliards de francs dont les peuples concernés ne verront pas la couleur, et que les contribuables français (ou autres) devront régler un jour dans le cadre d'une inévitable annulation de la dette. Les pots-de-vin du propriétaire de vignobles Sigolet ont un coût astronomique. Il continue d'en distribuer autour des gisements angolais, avec sa société Crossoil. N'y a-t-il aucun moyen de le traîner en justice ? – FXV]*

**Libération, Écocertification : la langue de bois de Chirac**, 03/02 (Éliane PATRIARCA) : « Le deuxième massif forestier tropical mondial [est] un patrimoine aujourd'hui menacé par la déforestation. Ce sommet [de Brazzaville] pourrait donc offrir au président français l'occasion de mettre en action son engagement en faveur de la protection des forêts tropicales, pris le 24 janvier à Paris, lors de la Conférence sur la biodiversité de l'Unesco. Jacques Chirac a promis que, d'ici à 2010, 100 % du bois acheté pour les marchés publics serait "écocertifié". Le chef de l'État avait déjà affirmé cet objectif en... mai 2002. Or la circulaire qui devait fixer ces nouvelles règles, prévue pour juin 2004, n'est toujours pas publiée. "Elle sera finalisée sous un mois", assurait-on hier au ministère de l'Écologie. Mais les associations écologistes qui participent aux travaux du gouvernement sur ce sujet redoutent un texte révisé à la baisse.

Selon le WWF (Fonds mondial pour la nature), la circulaire risque d'accepter toutes les certifications, et non pas le seul label internationalement reconnu par les associations écologistes pour ses exigences sociales et environnementales, le FSC (Forest Stewardship Council). À Matignon, on confirmait hier que, "par souci de pragmatisme, la circulaire listera tous les labels existants, en rejetant énergiquement les fantaisistes. C'est un énorme progrès, mais, si on veut avancer, on ne peut pas faire les difficiles en matière de standards d'écocertification du bois".

Plus radicaux, les Amis de la Terre et Greenpeace dénoncent le soutien apporté par la France au système de certification panafricain. Hier à Brazzaville, en prévision de l'ouverture du sommet, le Premier ministre congolais a d'ailleurs préparé le terrain en annonçant la mise en place du nouveau label.

Pour Sylvain Angerand, des Amis de la Terre, il s'agit d'"un système de certification fabriqué de toutes pièces, avec l'appui de la coopération française, pour contourner le label FSC". Illanga Itoua, de Greenpeace, estime que ce label, aux critères définis par les entreprises forestières, va permettre, "sous couvert de panafricanisme, de continuer à piller la forêt". Greenpeace s'oppose à ce "système de complaisance associé à la mauvaise gouvernance et à la corruption généralisées dans le secteur forestier africain". »

[Comme le fils d'Eyadéma se proclame défenseur de la démocratie, Chirac s'instaure protecteur de la forêt africaine. Vous voulez de l'écologie ? Si ce n'est que cela, vous en aurez. Quoi de plus facile que de certifier ce qu'on veut en créant l'organe idoine, comme le comité, nommé par Biya, chargé d'observer l'élection de Biya, organisée par Biya. Vous ne voulez pas de Chirac en Mère-grand du petit chaperon africain ? C'est que vous « faites les difficiles ». Un tampon sur le bois, c'est quand même mieux que rien. — OT]

**Le Monde, La France et la Libye du colonel Kadhafi relancent leur « coopération stratégique » et militaire**, 08/02 (Laurent ZECCHINI) : « Première ministre française de la Défense à se rendre dans la Jamahiriya (République) libyenne depuis que le colonel a pris le pouvoir, en 1969, Mme Alliot-Marie a entendu son hôte lui expliquer que l'approche militaire n'est pas la bonne pour régler les problèmes du continent africain. Cet acte de foi diplomatique dans le discours désormais sobre du chef de l'État libyen a confirmé le tournant pragmatique apparemment pris par la **Libye**, que Jacques Chirac avait salué lors de sa visite de novembre 2004.

Mme Alliot-Marie a répondu que la meilleure façon d'éviter une telle extrémité était que les deux pays se mettent d'accord sur une "coopération stratégique" embrassant tous les aspects de leur relation bilatérale. La France sera plus encline à élargir sa coopération avec Tripoli si les deux pays ne divergent pas sur différentes questions, en particulier la politique française en Afrique : le colonel Kadhafi ne se prive pas de critiquer la présence des troupes françaises en Côte d'Ivoire et de s'inquiéter de la situation à Djibouti. »

[Le colonel Kadhafi a longtemps été l'un des principaux auteurs de guerres civiles en Afrique, soutenant entre autres les entreprises mortelles du warlord libérien Charles Taylor. S'il renonce vraiment à cette approche, c'est plutôt une bonne nouvelle. Dans sa précédente stratégie déstabilisatrice, il s'est trouvé souvent l'allié de la Françafrique, autour de Blaise Compaoré, de Charles Taylor, ou en Afrique centrale (cf. F.X. Verschave, *Noir silence*, Les arènes, 2000, p. 346-350)

La « coopération stratégique » proposée par Michèle Alliot-Marie ressemble fort à une relance de cette alliance, qui ménagerait les intérêts de « la politique française en Afrique », c'est-à-dire la Françafrique. Le riche et influent Kadhafi en serait à nouveau un relais privilégié. Même si cette stratégie renonce à l'« extrémité » taylorienne, il est assez peu probable qu'elle serve les intérêts des peuples africains. — FXV]

## Génocide rwandais

**La Lettre du Continent, FRANCE/RWANDA. Un champ de mines politique et judiciaire...**, 10/02 : « La France va replonger dans de nouveaux dossiers judiciaires rwandais. Deux avocats parisiens, **M<sup>e</sup> Auguste Comte** et **M<sup>e</sup> William Bourdon**, ont annoncé leur intention de déposer une plainte contre X devant le tribunal des armées, à la demande d'une dizaine de plaignants rwandais, pour "complicité de génocide" au sein de l'armée française. En même temps, l'espace d'une semaine, trois livres accusateurs sont publiés par trois éditeurs : chez **L'Harmattan**, un "dossier noir" de l'**Association survie, Rwanda 1994-2004 : des mots à l'œuvre** ; chez **Karthala**, l'ouvrage du président de Survie, **François-Xavier Verschave, L'horreur qui nous prend au visage. L'État français et le génocide au Rwanda** ; enfin, aux éditions **Les Arènes**, le livre du juriste **Géraud de la Pradelle, Imprescriptible. L'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux**. Dans les trois cas, il s'agit de la reprise, sous différents angles, des témoignages apportés, l'an passé, devant un **tribunal du peuple**, organisé par Survie et présidé par Géraude de la Pradelle.

Cette double offensive judiciaire et éditoriale a déjà fait des victimes collatérales au Quai d'Orsay, où l'on est tombé des nues, tout contact avec l'ambassade du Rwanda à Paris a été coupé. Par ailleurs, l'ambassadeur de France à Kigali, justement venu pour présenter à la Direction Afrique du ministère des affaires étrangères son *plan d'action* pour la relance des relations franco-rwandaises a dû remballer ses projets, en attendant des jours meilleurs. Au Quai d'Orsay, on rentre de nouveau la tête dans les épaules en espérant que "*Bruguière ne dégoupille pas sa bombe maintenant, au pire moment*" [en lançant des mandats d'arrêt internationaux contre une douzaine de dirigeants du FPR]...

## Billets d'Afrique et d'ailleurs...

Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Anciens numéros disponibles sur <http://www.survie-france.org>

### Abonnez-vous :

- France : 20 €                       Étranger : 25 €  
 Soutien : à partir de 24 €  
*(chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie)*

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

*(à envoyer à SURVIE 210 rue Saint-Martin, F75003-Paris)*

- Je souhaite recevoir une plaquette de présentation de l'association Survie.



[La « double offensive judiciaire et éditoriale » a apparemment fait perdre son sang-froid à La Lettre du Continent, d'habitude plus précise et flegmatique. Il y a au moins 8 erreurs et une vilénie dans le paragraphe qui lui est consacré. Anecdotes mais significatifs sont les lapsus sur les juristes impliqués dans cette « offensive » : M<sup>e</sup> Antoine Comte est renvoyé aux augustes mânes d'un philosophe positiviste du XIX<sup>e</sup> siècle, et Géraud de la Pradelle travaille avec Géraude...]

Le livre à publier chez Karthala est prévu pour fin mars, 7 semaines après les deux autres. Ce n'est pas un « Dossier noir » et il n'est pas rédigé par Survie : il s'agit des actes de deux colloques sur le Rwanda, dont la publication a été coordonnée par Laure Coret, de l'association Aircrige. L'horreur qui nous prend au visage n'est pas un ouvrage de F.X. Verschave, mais le rapport de la Commission d'enquête citoyenne (CEC) sur le rôle de la France durant le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, coordonné par Laure Coret et F.X. Verschave. Un seul des trois ouvrages est « la reprise des témoignages » de la CEC...

Quant à qualifier celle-ci du tribunal du peuple, c'est une calomnie bien dans le style des Services français. Il s'agit de suggérer que cette commission citoyenne, coorganisée par 4 associations et 8 personnalités (bien au-delà de Survie, donc), est une instance stalinienne. Or, non seulement nous ne nous sommes jamais présentés comme autre chose que des citoyens (et non le peuple), non seulement nous n'avons jamais prétendu être un tribunal (nous l'avons maintes fois précisé, en prélude de nos interventions), mais nous le prouvons en transmettant les plaintes à la justice de la République, et nos dossiers de complicité présumée aux journalistes, pour qu'ils fassent les vérifications que mérite un sujet aussi grave. Avec un peu plus de sérieux que dans cet article de LdC...

Le rapprochement, enfin, avec la « bombe » du juge Bruguière, que l'on attend depuis un lustre telle l'Arlésienne de Bizet, a l'odeur des polémiques du Monde contre le régime de Kigali. Leur auteur, un célèbre journaliste négrologue – coauteur de plusieurs ouvrages avec le directeur de LdC, Antoine Glaser – a quitté fin 2004 les colonnes du quotidien du soir. Ne sait-il plus où déverser son fiel ? À la différence des autorités françaises, la CEC n'a rien à redouter d'un déballage de la vérité, qu'il s'agisse de l'attentat contre l'avion d'Habyarimana ou, infiniment plus grave, des complicités françaises dans le génocide le plus rapide de l'histoire. Au contraire : nous espérons de ce déballage, non seulement une justice rendue aux victimes et aux rescapés, mais aussi une grande purge des mœurs et des réseaux francophones. – FXV]

## Criminalité financière

**Le Canard enchaîné, Corrompus, rompez !**, 09/02 : « Il n'y a plus de corruption en France ! Cette merveilleuse nouvelle sera bientôt officielle. Le gouvernement prépare en effet, en grand secret, la disparition des deux organismes chargés d'étudier ces mesquines questions d'argent sale. Des machins devenus à l'évidence inutiles.

Première visée, la Mission interministérielle d'enquête sur les marchés publics (Miem). Cette mission, créée en 1991, n'a plus de patron depuis novembre dernier. Elle n'est plus en odeur de sainteté depuis que ses découvertes ont entraîné quelques condamnations d'entreprises du bâtiment, secteur particulièrement vertueux. Comme le Code des marchés publics a été assoupli, à la grande satisfaction des bétonneurs, Matignon juge que cette assemblée de grincheux, ne comprenant rien aux subtilités du monde des affaires, est devenue inutile. Elle pourrait donc disparaître. Ou, plus finaud, être fondue dans le Service central de prévention de la corruption (SCPC).

Justement, cela tombe bien, cet organisme interministériel, créé en 1993, est lui aussi sur la sellette. Bien que sans grands pouvoirs, le SCPC se montre parfois un peu trop indépendant. Et surtout, la droite ne lui a jamais pardonné d'avoir, en 1995, rendu un avis assassin sur l'attitude de Juppé, adjoint au maire de Paris, qui s'octroyait à lui-même et à ses enfants des appartements de la Ville. La vengeance étant un plat qui se mange froid, le SCPC pourrait disparaître à son tour pour devenir une simple sous-direction du ministère de la Justice.

Il ne restera plus qu'à dissoudre ce service pour que la corruption ne soit qu'un mauvais souvenir. »

[Encore une manifestation de la sape généralisée des contre-pouvoirs entreprise par la Chiraquie. En noyant la haute hiérarchie judiciaire, en laissant les médias se faire racheter par les plus grands corrupteurs, en cassant les thermomètres et les digues de la criminalité financière, Chirac pourra effectivement donner des leçons de « bonne gouvernance » à ses amis prédateurs africains, en se prévalant de l'exemple français... – FXV]

## LIRE

Tètèvi Godwin Tété-Adjalogo, **Omer Adoté, un martyr politique du Togo**, L'Harmattan 2004. 222 p., 21,5 €.

Plus qu'une biographie, c'est un véritable hommage posthume qui est rendu à Omer Aka Adoté, martyr togolais torturé puis assassiné le 23 septembre 1985 dans la tristement célèbre prison civile de Lomé au Togo.

L'auteur, Godwin Tété, n'est pas un inconnu pour ceux qui fréquentent de près ou de loin le milieu de l'opposition démocratique togolaise. Personnalité de premier plan, militant de la première heure, celui que l'on pourrait affectueusement surnommer « le vieux » ne doit probablement son salut qu'à l'exil forcé auquel l'a contraint le régime de terreur instauré au Togo depuis plus de 40 ans.

Parallèlement à son insatiable activité militante, Tété Adjalo Godwin l'historien nous gratifie ponctuellement d'ouvrages de référence traitant des thèmes qui lui sont chers. Qu'il s'agisse de la traite négrière, de l'histoire politique récente du Togo ou de la biographie d'hommes illustres, comme Marcus Garvey.

Sa dernière production est cette fois consacrée à l'un de ses frères de combat tombé trop tôt, Omer Adoté.

Grâce aux nombreux témoignages émanant d'amis et d'anciens camarades de lutte d'Omer Adoté, Godwin Tété a pu reconstituer et nous faire le récit de ce que fut la vie de ce résistant togolais.

Au fil des pages, on découvre un homme de conviction, épris de justice et de liberté, que ni les pressions, ni les brimades et autres humiliations n'empêcheront de rester fidèle à ses principes.

À travers Omer Aka Adoté, ce livre nous rappelle aussi que, derrière les figures emblématiques, il sont nombreux, hommes et femmes, anonymes parmi d'autres anonymes, qui ont payé de leur vie leur soif de justice et de liberté. Que ces pages leur soient consacrées n'est que justice. [Alexandre Gélican]

La Commission d'enquête citoyenne sur le rôle de la France durant le génocide des Tutsi propose (détails in *Billets* n°133, p. 10.):

### L'horreur qui nous prend au visage

L'État français et le génocide au Rwanda  
Coordonné par Laure Coret et François-Xavier Verschave  
Karthala, 2 février 2005, 588 p., 32 €

Géraud de La Pradelle

### Imprescriptible

L'implication française dans le génocide tutsi  
portée devant les tribunaux  
Les arènes, 2 février 2005, 188 p., 19,90 €

**Directeur de la publication :** François-Xavier Verschave.

**Directeur de la rédaction :** Pierre Caminade.

**Comité de rédaction :** Pierre Caminade (PC), Sharon Courtoux (SC), Christian Loubier (CL), Sisulu Mandjou Sory (SMS), Victor Sègre (VS), Odile Tobner (OT).

**Ont aussi participé :** Alexandre Gélican (AG), Emmanuel Cattier (EC), Lounis Aggoun (LA), François-Xavier Verschave (FXV), Marcel Kabanda (MK), Victor Sègre (VS).

**Abonnements :** Joseph Demeulemeester.

**Coordination :** Olivier Thimonier.

Association Survie, 210 rue Saint-Martin, F75003-Paris –  
Commission paritaire n° 76019 – Dépôt légal : mars 2005 –  
ISSN 1155-1666 – Imprimé par nos soins –  
Abonnement : 20€ (Étranger : 25€ ; Faible revenu : 16€) –  
Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25 – Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20 –  
<http://www.survie-france.org> – [survie@wanadoo.fr](mailto:survie@wanadoo.fr)